

La requête de l'avocat requérant, en rejet de l'appel formé par l'intimé quant à la décision du Comité de discipline du Barreau du Québec, ayant rejeté sa plainte privée doit être accueillie; celui-ci n'a pas réussi à démontrer d'erreurs manifestement déraisonnables dans sa requête en appel ni dans ses observations lors de l'audience. [T.P.] AZ-50450888

Une notaire est radiée de façon permanente pour avoir détourné ou utilisé à des fins autres que celles indiquées une somme de 103 000 \$ que lui avait confiée un client. [C.D. Not.] AZ-50419987

Un notaire n'a commis aucune faute professionnelle donnant lieu à des dommages-intérêts, en divulguant le nom du propriétaire d'une partie d'un terrain, soit une information contenue dans un acte de vente publié et donc public. [C.S.] AZ-50453436

Considérant que la crainte raisonnable de partialité est un critère très subjectif, et qu'il serait extrêmement difficile, au président du Comité de discipline de la Chambre des notaires du Québec, de rassurer le notaire requérant à cet égard, la saine administration de la justice exige que celui-ci (sic) se récuse. [C.D. Not.] AZ-50450401

Un arpenteur-géomètre ayant notamment omis de chercher à avoir une connaissance complète des faits lors de la préparation d'une minute concernant un certificat de localisation se voit imposer des amendes totalisant 3 800 \$ ainsi que des réprimandes. [C.D. Arp.] AZ-50368778

La Cour supérieure a estimé qu'il était de son devoir de mettre fin au recours en dommages-intérêts que Valery Fabrikant a intenté contre d'anciens collègues étant donné qu'il s'agit d'une procédure oppressive et vexatoire qui viole les principes fondamentaux de la justice ainsi que le sens de l'équité et de la décence. [C.S.] AZ-50460175

Le prédécès de la bénéficiaire d'une assurance-vie entraîne la caducité de la désignation de bénéficiaire et, par conséquent, l'inclusion de l'indemnité d'assurance dans le patrimoine de l'assuré. [C.S.] AZ-50383762

L'engagement que le défunt avait pris de maintenir en vigueur une police d'assurance au bénéfice de ses enfants constitue un engagement patrimonial que sa succession doit respecter. [C.Q.] AZ-50397789

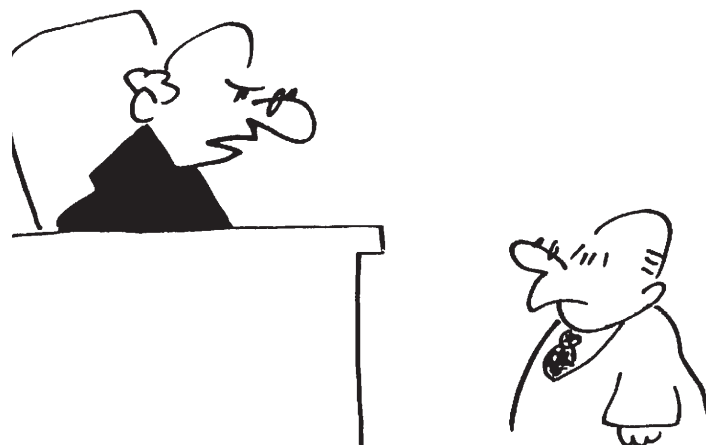
Les honoraires d'avocat relatifs à un recours en nullité de testament constituent une dette de la succession puisque le liquidateur n'a pas abusé de ses pouvoirs en contestant ce recours. [C.S.] AZ-50388057

Les options d'achat consenties à un prix inférieur à la juste valeur marchande des immeubles pendant la phase terminale du

cancer du propriétaire comportent une donation à cause de mort et sont réputées nulles. [C.S.] AZ-50400575

L'action du demandeur en enrichissement injustifié est rejetée au motif qu'il n'a pas prouvé que l'argent qu'il a investi dans la rénovation de l'immeuble de sa conjointe a apporté une plus-value à celui-ci. C.Q.] AZ-50394079

Un chimiste qui a manqué d'intégrité et d'honnêteté intellectuelle dans les rapports d'expertise qu'il fournissait aux tribunaux pour des clients accusés d'avoir conduit leurs véhicules avec une alcoolémie supérieure à la limite permise est radié pour cinq ans et condamné à payer une amende de 7 000 \$. [C.D. Chim.] AZ-50338841



"...si vous voulez un procès rapide, pourquoi plaidez-vous non-coupable ? "

COMMUNIQUÉ

Val-d'Or, le 21 février 2008 – veuillez prendre note que, dans le contexte actuel de rénovation du palais de justice de Val-d'Or, afin de me venir en soutien, Me Johanne Simard a accepté d'agir à titre de Directrice adjointe, responsable des greffes. Elle débutera dans ses nouvelles fonctions le 3 mars 2008 pour une période indéterminée.

Je vous invite donc à communiquer avec cette dernière, à partir de cette date, pour ce qui concerne toutes les opérations habituelles des greffes. Pour tous les autres sujets, veuillez continuer de vous adresser à moi.

En terminant, je remercie madame Simard d'avoir bien voulu accepter cette responsabilité. Je lui souhaite du succès dans ses nouvelles attributions.

Source : M. Murray Papillon
Directeur du palais de justice de Val-d'Or

Quid novi ?

JOURNAL DU BARREAU DE L'ABITIBI-TÉMISCAMINGUE
Volume 4, Numéro 4, Mars 2008

ÉDITORIAL	2
LE MOT DE LA BÂTONNIÈRE	2
LES ÉCHOS DU CONSEIL DE SECTION	3
DU NOUVEAU CHEZ LES PROCUREURS DE LA COURONNE	4
LE JEUNE BARREAU DE L'ABITIBI-TÉMISCAMINGUE	5
LE DEUXIÈME COLLOQUE DE L'AQAAD : UNE RÉUSSITE!	5
NOUVEAU TARIF DE L'AIDE JURIDIQUE	6
NOMINATION DE ME NICOLAS BIGUÉ	6
PROJETS DU COMITÉ DES SÛRETÉS DU BARREAU DU QUÉBEC	6
DES AVOCATS QUI SE DONNENT	7
LA TABLE SOCIOJUDICIAIRE	7
IL S'AGISSAIT D'Y CROIRE	8
DE QUÉBEC, À VANCOUVER...	9
LES DIPLÔMÉS DE LAVAL EN VISITE CHEZ TOPPING	9
GLÂNÉ POUR VOUS	11

Quid novi ?

Journal du Barreau de l'Abitibi-Témiscamingue

Rédacteur en chef : Me Henri Kélada, avocat

Courriel : kelada@cablevision.qc.ca

Parution : 3 fois par année : août, décembre et mars

Comité de rédaction : Mes Champagne, Kélada et Marier

Composition et mise en page : Imprimerie Harricana Inc.

Les articles engagent la seule responsabilité de leurs auteurs

ISSN : 1712-5596



ÉDITORIAL

Voici le dernier numéro du *Quid novi?* avant notre congrès annuel du mois d'avril prochain. Celui du mois de décembre a été plus riche en photos qu'en textes et, comme d'habitude, il n'a suscité aucune réaction de la part de nos lecteurs. Par moments, c'est décourageant! C'est à se demander si le journal est, seulement, lu. L'an passé, nous avons pensé lancer une chronique, genre *le courrier des lecteurs*. Utopie! Un sondage, dans un beau cadre, est resté sans réponses. Quoi qu'il en soit, nous commençons à avoir un certain nombre de chroniqueurs réguliers et il est prévisible que leur nombre ira grandissant, pour le bénéfice de toute la communauté juridique de l'Abitibi-Témiscamingue.

Lors de la dernière réunion de notre équipe, nous avons pensé inaugurer une série d'articles portant sur le cheminement particulier d'un grand nombre de confrères et de consœurs qui ont adopté notre région pour y exercer leur profession. Nous inaugurons, dans ce numéro, le texte de notre confrère André Champagne, dont le sens de l'humour n'échappera à personne et celui de notre consœur Érika Marier. D'autres, c'est souhaitable, suivront.

Au courant du mois de février, Me Francine Larouche, notre bâtonnière, a eu la très belle initiative, que nous soulignons, d'effectuer une tournée à Val-d'Or, Amos et Rouyn-Noranda. À Val-d'Or, nous étions une quinzaine à prendre le lunch à l'Hôtel Forestel. Accompagnée du premier conseiller, Me Michel Girouard, Me Larouche a touché tous les points à l'ordre du jour de sa convocation. Au sujet des palais de justice de Val d'Or et de Ville-Marie, Me Louis-Marie Chabot nous a entretenu du calendrier du transfert des activités du palais de Val d'Or, qui en mai prochain, seront transférés sur le boulevard Sullivan, dans un ancien entrepôt...

En parcourant le programme du congrès du Barreau du Québec, qui se tiendra au Palais des congrès de Québec du

29 au 31 mai prochain, j'ai remarqué, avec un certain plaisir, un tantinet chauvin, qu'un atelier traitera de «La cour itinérante québécoise : application et spécialité (j'aurais préféré spécificité) de la justice criminelle en territoires nordiques ». Cet atelier consacré au droit criminel, se tiendra le samedi 31 mai de 9h à 11h. Il sera animé par Me Thomas Jacques, directeur des poursuites criminelles et pénales de Québec et aura pour conférenciers notre collègue, Me Christian Leblanc, directeur des poursuites criminelles et pénales, d'Amos et l'honorable Denyse Leduc, notre juge coordonnatrice de la Cour du Québec, ainsi que Me Jacques Stuart de Montréal. Une belle occasion pour nous retrouver, nombreux, à Québec... après tout c'est aussi le 400^{ème}!

Un autre congrès intéressant est le 80^{ème} de l'Association des avocats et avocates de province, qui se tiendra à l'Hôtel Tadoussac, à Tadoussac, sous la présidence de Me Brigitte Bhérier, du 25 au 28 septembre prochain. Pour l'hébergement, j'ai essayé, sans succès, l'hôtel Tadoussac. On m'a assuré que les possibilités, à proximité, sont bonnes. Pour l'hébergement, je vous conseille de ne pas trop attendre et de consulter le site, en mentionnant que c'est pour le congrès de l'AAP : « <http://www.tadoussac.com/FR/tourisme/hebergement.htm> ». Ceux qui, comme moi, n'ont vu les baleines que dans les films, seront gâtés. N'oubliez pas vos appareils photo numériques...

Dans notre prochain numéro du mois de juin, nous vous parlerons de notre congrès du Barreau de l'Abitibi-Témiscamingue du mois d'avril.

C'est avec regret que notre collègue Me Julie Boncompain nous apprend qu'elle nous quitte pour des cieux plus cléments dans la région de La Tuque. Nous lui souhaitons bonne chance ainsi qu'à son conjoint et à sa chère Coralie qui vient d'avoir deux mois ! Le départ de Me Boncompain, ampute notre équipe du journal, d'un membre sympathique que nous souhaitons *possiblement* remplacer. Si le journalisme vous intéresse...



LE MOT DE LA BÂTONNIÈRE

LE SPRINT FINAL

PAR ME FRANCINE LAROUCHE

Déjà dix mois que j'ai été élue à titre de bâtonnière pour représenter l'Abitibi-Témiscamingue et, par le fait même, tous les membres de cette belle section. La fin de mon mandat approche à grands pas et j'entreprends mon sprint final afin de terminer les dossiers dans lesquels j'ai travaillé tout au long de l'année.

Je ne vous cacherai pas que cette expérience a été très enrichissante et passionnante et j'en profite pour vous remercier encore une fois de la confiance que vous m'avez témoignée en me confiant ce beau mandat d'agir comme bâtonnière pour la section de l'Abitibi-Témiscamingue.

NOMINATION DE ME JOCELYN GEOFFROY À LA COUR SUPÉRIEURE DU QUÉBEC

Au moment d'aller sous presse, nous apprenons que Me Jocelyn Geoffroy, du bureau Geoffroy, Matte, Kélada et Associés, d'Amos, vient d'être nommé juge à la Cour supérieure du Québec.

L'équipe du *Quid Novi?* tient à le féliciter sincèrement et à lui souhaiter succès et bonne chance dans ses nouvelles hautes fonctions.



GLÂNÉ POUR VOUS

PAR ME HENRI KÉLADA

Une ex-épouse n'a pas droit à une prestation compensatoire de 25 000 \$ pour les quelques services qu'elle a pu rendre au bénéfice de l'entreprise de l'appelant; elle n'a pas davantage droit à une provision pour frais, car elle a choisi d'être représentée par un avocat n'acceptant pas les mandats d'aide juridique alors qu'elle était admissible à un tel programme. [C.A.] AZ-50468350

Des réprimandes sont imposées à une psychologue, déclarée coupable d'avoir manqué d'objectivité et de modération et d'avoir négligé de respecter les principes généralement reconnus, en ce qui concerne une expertise psycholégale, dans un dossier portant sur la garde des enfants des parties à une instance en divorce. [C.D. Psy.] AZ-50418278

Une somme forfaitaire de 30 000 \$ est accordée à l'épouse; le mari, par ses agissements, pour lesquels il a d'ailleurs été reconnu coupable d'outrage au tribunal, a voulu la priver de sa part du patrimoine familial. [C.S.] AZ-50460498

Accusé d'avoir illégalement exercé la profession d'avocat, il est acquitté puisque les avis qu'il a donnés à un ami, faisant l'objet d'une accusation criminelle, n'étaient que de nature amicale et ne pouvaient être qualifiés de «conseils juridiques»; il n'a pas donné lieu de croire qu'il était autorisé à agir en qualité d'avocat, en adressant une lettre à l'avocat, ayant représenté son ami, notamment parce que, vu son expertise, le destinataire savait que le défendeur n'était pas autorisé à accomplir des actes professionnels. [C.Q.] AZ-50460168

Inhabilité d'un avocat. Me Jeansonne, est l'avocat qui représente les demandeurs d'une injonction interlocutoire et permanente, contre le propriétaire d'une piste de course à Tremblant. L'épouse de l'avocat est parmi les demandeurs en sa qualité de propriétaire d'une résidence secondaire située à proximité de la piste. Le juge Baker, de la Cour supérieure, accueille une requête

en inhabilité, car il y a conflit d'intérêts. La Cour d'appel infirme ce jugement : il faut faire une distinction, dit la Cour, entre « conflit d'intérêts » et « convergence d'intérêts ». *Iredale c. Stroll*, EYB 2007-127558 (C.A.), juges Morin, Morissette et Dufresne.

L'action en diffamation d'un avocat contre le syndic et le Barreau du Québec est rejetée en Cour supérieure, au motif que le syndic bénéficiait d'une immunité, lorsqu'il avait présenté certains arguments devant le tribunal. [C.S.] AZ-50458677

Le cabinet d'avocats, représentant une compagnie, est déclaré inhabile à le faire, dans un recours intenté par l'un de ses actionnaires, contre elle et ses actionnaires majoritaires, puisque, en prenant la position de ces derniers, il ne conserve pas la liberté et l'autonomie qui doivent prévaloir en tout temps. [C.S.] AZ-50458700

Dans l'affaire *Lesage c. Martin*, EYB 2008-128688, le juge Jacques Chamberland, de la Cour d'appel, a rejeté une requête pour déclaration d'inhabilité d'un procureur. Il a été démontré que des mesures raisonnables ont été prises pour veiller à ce que les avocats n'échangent pas d'informations concernant leur client respectif; qu'il y a absence d'échange d'informations confidentielles entre les avocats de l'étude, voire absence d'une véritable connexité entre les deux dossiers et absence de risque de préjudice pour l'une et l'autre des parties. Le juge insiste sur le droit des justiciables au libre choix de l'avocat. Le célèbre arrêt de la Cour suprême *Succession MacDonald c. Martin*, [1990] 3 R.C.S. 1235, EYB 1990-68602 est cité dans cet arrêt.

Un avocat ayant fait preuve de négligence, en n'accomplissant aucun geste utile, dans le dossier de l'une de ses clientes, pendant les quatre mois précédant le procès de cette dernière, accusée d'avoir proféré des menaces de mort contre une collègue de travail, et ayant omis de se présenter à son procès et de répondre à ses nombreux appels se voit imposer des radiations temporaires concurrentes de quatre mois. [C.D. Bar.] AZ-50397887



Les portes du barrage à Laniel étant fermées, le débit de la rivière est moins vif de sorte que l'on peut marcher sur les rochers et y admirer les « marmites de géants » et les « grandes chutes ». Que dire des minuscules fleurs, blotties au fond des crevasses, qui font la joie du juge Gilles Gendron. Plusieurs découvrent les différences entre les pins blancs, les pins gris, les pins rouges, les sapins, les épinettes blanches et les épinettes noires, à l'examen des aiguilles.

Après un après-midi de soleil et de plein air, on se rend à Laniel au Restaurant *La Lucarne* partager un souper délicieux. Après le repas, j'ai résumé au groupe, l'histoire de *Chez Topping*, me référant à mes souvenirs et au volume de Scott Sorensen intitulé « Chroniques de la Rivière Kipawa » - aventures en forêt boréale - et traduit par Pierre Gauthier et Martin Larche (deux diplômés de Laval).

Ce site, occupé dès 1860 par les frères Burns de Kimberly, en Irlande, fut cultivé et servit de lieu de repos pour les voyageurs sur le lac Témiscamingue, dès le début de la colonisation, dans toute la région. Au début des années vingt, un américain du nom de Fred Arnott acquit la propriété et y construisit un chalet baptisé *Le Pavillon*. Les lieux devinrent des plateaux de tournage de films muets où cinq long métrages furent tournés dont les plus notoires furent *Snow Bride* avec Alice Brady et Lefty Flinn et *Silent Enemy* sur « la puissance du peuple amérindien *Ojibway* avant la rencontre de l'homme blanc » film qualifié par le *Wall Street Journal* et le *New York Post* « comme un des plus grands films historiques des années 1920 ».

Incapable d'attirer les producteurs et de produire des films, en 1931 Arnott décida d'ouvrir un camp de vacances pour les fils des opulentes familles américaines. Un des premiers campeurs fut Dan Topping qui tomba amoureux du site. L'année suivante, sa mère Rhea Topping - riche héritière d'une famille ayant fait

fortune dans l'acier et le fer-blanc - et son frère Bobby venus tous deux en avion (son propre avion) de New York pour l'en dissuader, tombèrent sous le charme de l'endroit. Elle acheta immédiatement la propriété pour cinq mille dollars qu'elle donna à ses fils.

Pour les trente années qui suivirent le Pavillon fut connu comme « *Chez Topping* ». Le chalet devint le *CLUB 21* en l'honneur d'une célèbre boîte de nuit de New York et le Pavillon *LE WALDORF*. La résidence *THE TURTLE* sur la montagne. Il y eut aussi la construction d'une écurie pour les chevaux et abris pour les instruments aratoires, etc. Bob Topping épousa Lana Turner dans les années 1940 et construisit pour elle un court de tennis. La famille y vivait durant toute la belle saison accueillant parents et amis qui ne pouvaient atteindre les lieux qu'en avion ou en bateau.

Les Topping engagèrent beaucoup de personnel venant de Fabre. Un gardien y demeura près de cinquante ans pour Topping et les autres propriétaires. Les garçons du village et de Témiscaming profitèrent beaucoup des vieux équipements de base-ball des Yankees de New York.



ON RECONNAÎT SUR LA PHOTO, NOTAMMENT,
LE JUGE GENDRON ET ME DESJARDINS

En 1961 le camp des Topping fut vendu et Scott Sorensen - qui pendant un certain temps en avait été le gardien et guide pour les canotiers et kayakistes - en devint le propriétaire en 1974. Lui aussi fut ébloui « par ces rapides de la Kipawa qui se déversent dans le lac Témiscamingue pendant que les rayons du soleil dansent dans la brume sur la rivière et lancent une lueur dorée sur les collines ontariennes de l'autre côté du Lac ».

Nous gardons de beaux souvenirs de ce voyage. Profitez-en un jour.

J'ai, tout au long de mon mandat, traité et travaillé différents dossiers. J'ai d'ailleurs eu l'occasion, lors de ma tournée, de vous faire part d'un résumé des dossiers les plus importants qui ont été traités au Conseil général et au sein de la section de l'Abitibi-Témiscamingue.

En passant, je dois remercier tous les membres du Barreau de la section qui se sont gentiment déplacés lors de cette tournée, ce qui m'a permis de rencontrer pas moins de 28 avocats et avocates dans les principales villes, soit Rouyn-Noranda, Amos et Val-d'Or. C'est extrêmement motivant et surtout rassurant de voir que les avocats et avocates s'intéressent aux affaires du Barreau !

Je rappelle donc le dossier important de la formation obligatoire, c'est-à-dire que l'on devra, à compter du 1^{er} avril 2009, suivre 30 heures de formation, et ce par 2 années.

Les nouveautés, quant au projet pilote des conférences de règlement à l'amiable (CRA), devront être mises sur pied incessamment, ainsi que le début des travaux pour la rénovation du Palais de justice de Val-d'Or.

Quant à la procédure de désignation d'avocats en vertu de l'article 486.3 du Code criminel, comme promis, je vous ais fait parvenir, par Internet, le détail de cette politique mise en place par le Barreau du Québec, ainsi que le formulaire pour vous inscrire sur la liste des avocats et avocates désirant agir en vertu de cette disposition du Code criminel.



LES ÉCHOS DU CONSEIL DE SECTION

PAR ME ISABELLE BRETON

À la suite des demandes reçues de plusieurs avocats de la section, notre bâtonnière est intervenue auprès des services judiciaires afin de palier l'absence d'un vestiaire pour les avocats et les difficultés d'accès aux toilettes du palais de justice de Ville-Marie.

Mes Sandra Éthier et Sylvain Labranche ont fait l'objet d'une recommandation du conseil de section pour agir comme *syndics correspondants* dans les secteurs de Rouyn-Noranda et de Val-d'Or.

Toujours dans le souci de maintenir l'équilibre budgétaire, le conseil a résolu de majorer la cotisation des membres de la section à 140 \$ par année, pour 2008-2009.

Le conseil a également confié à Me Robert-André Adam, le mandat de dispenser une formation sur la nouvelle *Loi sur*

La représentation des enfants en matière de jeunesse a fait l'objet de discussions, lors de la table socio-judiciaire et, à cet égard, Me Renée Dussault, qui est la représentante du Barreau de l'Abitibi-Témiscamingue, a préparé un compte-rendu de cette réunion, qui vous a également été transmis, par courriel. À ceux qui désirent représenter des enfants en matière de jeunesse, il est important de transmettre votre nom au Bureau d'aide juridique de votre ville.

Le prochain Conseil général du Barreau du Québec aura lieu à la fin mars à Québec et nous serons en mesure, à ce moment-là, de traiter différents dossiers qui sont encore sur la table de travail, notamment, le SARPA (service administratif de révision des pensions alimentaires) qui, soit dit en passant, est maintenant devenu un projet du Barreau du Québec, ainsi que d'autres sujets intéressants et importants, dont je serai en mesure de discuter avec vous lors du Congrès du Barreau de l'Abitibi-Témiscamingue qui aura lieu cette année à Amos les 24 et 25 avril 2008.

Je terminerai donc mon mandat lors de l'Assemblée annuelle qui aura lieu le 25 avril prochain et je compte vous y voir en grand nombre.

Il reste à peine deux mois avant de terminer mon mandat et soyez assurés que ces deux mois seront intenses. Je serai toujours disponible pour répondre à vos interrogations et discuter avec vous des projets du Barreau de l'Abitibi-Témiscamingue. Encore une fois, merci de votre confiance et au plaisir de vous revoir au congrès à Amos les 24 et 25 avril 2008.

la protection de la jeunesse. La date vous sera communiquée dès qu'elle sera connue.

Nous vous informons également que le conseil général du Barreau du Québec a pris la décision qu'à compter du 1^{er} avril 2009, les avocats devront suivre un minimum de 30 heures de formation par deux ans, afin de conserver leur droit d'exercice. Raison de plus pour participer aux activités de formation de votre section!

La prochaine assemblée du conseil de section aura lieu à Amos le 18 mars. Si vous avez des points à soumettre au conseil, vous pouvez vous adresser à l'un ou l'autre des conseillers. Je profite de l'occasion pour vous rappeler que l'assemblée générale annuelle aura lieu vendredi le 25 avril lors du congrès. Espérant vous y rencontrer en grand nombre!

NOTRE CONGRÈS

Un dernier rappel pour le congrès du Barreau de l'Abitibi-Témiscamingue : 24 et 25 avril 2008 au Complexe hôtelier Amosphère d'Amos. Pour les nostalgiques et les plus jeunes, c'est sous le thème des années 70 que se déroulera la soirée du jeudi. Sortez vos costumes!



DU NOUVEAU CHEZ LES PROCUREURS DE LA COURONNE

PAR ME CHRISTIAN LEBLANC

Le 17 janvier dernier, l'Association des procureurs aux poursuites criminelles et pénales a lancé officiellement son premier site internet lors d'une petite réception informelle tenue au bureau de la couronne de Montréal. Pour l'Association des procureurs, il s'agit d'un moment historique et d'un pas important, dans le processus d'organisation, dans lequel elle s'est engagée il y environ un an.

Lorsque vous visiterez ce site, vous constaterez que la section réservée au public contient une multitude d'informations permettant de mieux comprendre le travail des procureurs ainsi que les dossiers pilotés par leur association. Une deuxième section, réservée exclusivement aux procureurs, leur donne accès à des communiqués d'information, une revue de presse, un forum de discussion, des décisions judiciaires les concernant et une série d'autres documents et liens pertinents (représentants régionaux, assurance collective, etc.).

Comme la majorité d'entre vous n'ont appris l'existence de cette association que lorsque, membre du Barreau de l'Abitibi-Témiscamingue, j'ai été élu à sa présidence, il y a maintenant un peu plus d'un an, je profite de l'occasion pour vous la faire connaître un peu plus.

Dès la création, en 1969, d'une équipe de procureurs de la couronne permanents, au service exclusif du ministère de la justice, certains d'entre eux se sont voués à la défense des intérêts personnels et collectifs de leurs collègues. Avec le temps, le besoin de s'organiser d'avantage s'est fait sentir et c'est ainsi que, le 7 mars 1990, est née l'Association des substituts du procureur général du Québec. Depuis, notre association s'est vu reconnaître, en 2004, le statut de représentante exclusive de ses 450 membres.

Enfin, dans le cadre de ce processus constant d'organisation, notre association s'est dotée, au cours de la dernière année, d'un nouveau logo, de nouveaux règlements généraux, d'un nouveau siège social, d'une permanence ainsi que d'un site internet, lancé à la mi-janvier.

Des formations sur les vices cachés, techniques et stratégies d'un procès civil ainsi que sur la preuve et la procédure en matière criminelle seront offertes au cours des deux journées du congrès. Vous recevrez au début d'avril votre invitation à participer au congrès, laquelle sera également disponible sur notre site Web. Pour ceux de l'extérieur, un taux corporatif a été négocié avec l'Amosphère. Réservez votre chambre dès maintenant!

À cause de leur rôle de poursuivants au criminel, de nombreux droits, généralement reconnus aux autres travailleurs québécois ont été retirés aux procureurs par le gouvernement du Québec. Leur exclusion du code du travail, l'interdiction qui leur est faite de s'associer à une entité syndicale ou, individuellement, de s'associer à une organisation politique partisane, ainsi que leur devoir de réserve sur la place publique sont autant d'éléments qui militent en faveur d'une association qui possède un niveau d'organisation suffisant pour être un porte-parole efficace et crédible ainsi que pour défendre adéquatement leurs intérêts économiques, sociaux et moraux.



Enfin, en leur qualité d'avocates et d'avocats, les procureurs doivent pouvoir préparer adéquatement leurs causes, disposer de ressources humaines et matérielles suffisantes pour mener à bien leurs dossiers, disposer du temps nécessaire au maintien des connaissances et pouvoir pratiquer dans des conditions de travail adéquates, dans le respect de l'intérêt public et des principes de justice et d'équité. L'Association des procureurs a aussi pour mandat de veiller à ce que ce soit le cas, particulièrement en Abitibi-Témiscamingue et auprès des communautés autochtones du Grand-Nord québécois.

C'est d'ailleurs dans cette optique que se sont inscrites les nombreuses démarches et représentations effectuées par l'Association des procureurs auprès des autorités en vue d'obtenir le déménagement du bureau des procureurs d'Amos/Grand-Nord, le 26 janvier dernier, dans des locaux plus adéquats et plus sécuritaires.



DE QUÉBEC, À VANCOUVER, À FORESTVILLE ET... À VAL-D'OR

PAR ME ÉRIKA MARIER

Pour certains, mon cheminement de carrière n'aurait rien d'extraordinaire. Les distances qui nous séparent, confrères et consœurs, dans cette grande région de l'Abitibi-Témiscamingue, nous empêchent de nous croiser... si ce n'est, à l'occasion, dans une salle d'audience, à Val-d'Or, Amos, Rouyn, La Sarre ou Ville-Marie... On se sert la main, on s'embrasse, on se sourit... mais, on se connaît peu ou pas! Aussi, est-ce une bonne idée pour notre journal, d'ouvrir ses pages à ceux et celles d'entre nous, avocats et avocates, qui acceptent de se décrire, ou de raconter en quelques lignes, leur cheminement de carrière. Me voici donc... en quelques mots...

Après deux années de perdues en sociologie, je me suis inscrite, en droit, à l'université Laval. Après la réussite au bac et à l'École du Barreau, je me suis rendue, quelques mois, en Colombie-Britannique, plus précisément à Vancouver, afin d'y approfondir mes connaissances de la langue anglaise. Je ne suis pas certaine que cela ait fonctionné...



LES DIPLÔMÉS DE LAVAL EN VISITE CHEZ TOPPING

PAR ME GILLES DESJARDINS, C.R

Le six mai 2007 une vingtaine de membres du *Club des diplômés de l'Université Laval en Abitibi-Témiscamingue* vivent une journée de plein air au Témiscamingue dans le cadre des activités du club.

Venant de La Sarre et de Rouyn-Noranda, plus spécialement, les voyageurs se rencontrent à Rouyn-Noranda, pour faire le voyage en automobile. Arrêt à Ville-Marie chez *Les Chocolats Martine*, pour faire le plein d'énergie et visite au Fort Témiscamingue, afin de se retremper dans l'Histoire de notre région.

Après une bonne marche et une descente de plus de 100 mètres, on arrive *Chez Topping* - domaine privé auquel on a accès grâce à notre président José Médiavilla qui connaît bien le propriétaire Scott Sorensen - situé à l'embouchure de la rivière Kipawa sur le Lac Témiscamingue. Après un goûter pris sur l'herbe, c'est la visite des lieux.

Retour à Québec chez mes parents et début d'un stage, très intéressant, au Bureau de l'aide juridique de Forestville. Ne cherchez pas sur la carte... Forestville est une petite ville de la Côte-Nord, à environ trois heures et demie de Québec.

M'ont suivie, en stage, au même bureau, mes collègues Claude Boulianne et Sandra Robertson qui, comme moi, ont eu la chance d'apprendre aux côtés de Me Denis Asselin (tout un personnage... pour ceux qui le connaissent). Une expérience, vraiment enrichissante, à tous les points de vue. J'ai ainsi découvert la facilité de travailler dans une région où les gens sont chaleureux, sympathiques et où le contact est facile.

Mon stage terminé, j'ai décidé de venir travailler dans la région de l'Abitibi-Témiscamingue et... vous connaissez le reste! Bilan : troisième firme d'avocats, une maison, un chum et un enfant. Je ne regrette pas du tout cette décision, prise au mois de février 2001, car l'expérience, de ces dernières années, aura été des plus enrichissantes, tant sur le plan professionnel que sur le plan personnel.

Site grandiose dans un lieu de rêve. Chalet immense, construit en billots de pins blancs, sur la rive est du lac Témiscamingue, deux autres résidences en bois rond pour les visiteurs (l'un de plus de 50 ans), terrain spacieux et bien entretenu. L'horizon fermé par les montagnes du côté ontarien. À une cinquantaine de mètres, au sud, coule la rivière Kipawa dans un fracas de rapides, au nord l'emplacement d'un court de tennis, à l'ouest une montagne où l'on trouve les vestiges du camp bâti par Bob Topping dans les années trente, appelée *The Turtle* parce que en forme de tortue (les pattes pour les chambres, la tête pour la cuisine, le corps pour la salle de séjour) on y voit encore le grand réservoir en ciment pour l'eau de source et un réservoir à eau chaude, le foyer immense en pierre, le tout surplombant le lac, avec vue immense sur le nord et le sud. Que d'efforts pour construire en ce temps-là et à pareil lieu. Endroit de rêve.



IL S'AGISSAIT D'Y CROIRE

PAR ME ANDRÉ CHAMPAGNE

On ma demandé d'écrire un article sur mon cheminement de carrière. Ceci est fait sans aucune prétention, dans le seul but de soumettre au lecteur une réflexion personnelle sur les chemins qu'emprunte la détermination. Aussi, permettez-moi de vous parler un peu de moi.

Lorsque j'ai quitté mes études, j'étais âgé d'à peine 15 ans et je n'avais pas complété mon secondaire V, ce qui n'était pas très prometteur pour l'avenir d'un individu. Après avoir œuvré en informatique et en immobilier et aussi, à mon compte, dans le monde de l'entertainment je me suis dirigé vers le droit.

Dès septembre 1996, je me suis consacré à mes études en droit. J'ai débuté avec quelques cours dans un collège privé, le Collège O'Sullivan, de Montréal. J'ai complété sept cours pour vérifier vraiment mon intérêt et mes aptitudes. Après le collège, j'ai fait le saut dans les ligues majeures, je me suis inscrit à l'Université de Montréal en certificat, ce qui a été de courte durée. J'étais arrivé à l'université avec la ferme intention de réussir de façon magistrale en me démarquant des autres étudiants. Cela ne s'est pas passé comme je l'avais prévu.

Pour moi, avant d'arriver à l'université, tout reposait sur une question d'attitude, de vouloir et de persévérance. Je croyais que, dans la vie, mon attitude plus que mes aptitudes détermineraient mon altitude. C'était vrai dans un sens, par contre, il faut un peu plus, il faut, lorsque l'on se présente sur les bancs de l'université, une certaine base ou un cheminement favorable au développement pédagogique. Ce qui n'était pas mon cas.

Lorsque je me suis présenté à l'université pour m'inscrire au bac, j'ai demandé les formulaires à remplir et on ma expliqué que je devais remplir des documents et y ajouter mes diplômes. J'ai regardé la dame et je lui ai dit : mais madame, je n'ai pas de diplômes. Elle m'a dit : bon ajoutez votre diplôme de secondaire V. Je la regarde et lui dis : mais madame, je n'ai pas de secondaire V, mais j'ai l'équivalence de secondaire V. Elle me regarde et me dit : monsieur je n'ai pas de temps à perdre. Tout insulté, je lui dis : je serai avocat un jour et elle me répond : mais oui, mais oui. Pas très encourageant.

Je n'ai pas besoin de vous dire que j'ai été refusé au bac et au certificat à ce moment là. Je me suis donc inscrit comme étudiant libre en droit et j'ai eu la chance de compléter quatre cours. C'est ainsi que j'ai pu m'inscrire au certificat en me faisant créditer les quatre cours que j'avais réussis comme étudiant libre.

Je complète huit cours dans le cadre du certificat et je tente de m'inscrire au bac. Ma demande est rejetée! Je fais appel de cette décision. La procédure de l'appel consiste à passer devant un petit comité composé d'un professeur de la faculté de droit, et d'un étudiant, faisant partie de l'association des étudiants en droit qui, à ce moment là était (maintenant Me) Imane Kamal (le monde est petit). Je reçois alors une réponse positive! Je suis accepté au bac! Ouf! Il ne faut pas oublier que j'ai plus de 45 ans à ce moment.

Encore une fois, je réussis à me faire créditer mes huit cours du certificat et je complète mon bac. WOW! J'arrive à l'École du Barreau, à Montréal, bien motivé et je me dis encore une année et le tour est joué. Je n'ai pas besoin de vous dire que cela m'a pris plus d'une année avant de terminer les examens du barreau.

Le Barreau terminé, je pose ma candidature pour un stage, vous pouvez vous imaginer que, n'ayant pas le profil d'un jeune étudiant dynamique qui peut assurer la relève, ce ne fut pas si facile de trouver un stage! En bon croyant, j'ai réussi, finalement, à trouver un stage et Val-d'Or a été pour moi la chance de compléter ce petit voyage, en y effectuant mon stage. Je tiens à souligner qu'en tant que stagiaire, j'ai pu bénéficier d'une aide de mes collègues au bureau qui, tout au long de mes six mois de stage ont été d'une gentillesse de tous les instants. J'ai profité de leurs conseils, surtout lorsque j'avais besoin d'informations sur la procédure devant la cour. Ils ont, sans aucun doute, contribué à remplir mon coffre d'outils pour la pratique du droit. Je tiens à profiter de cette tribune pour les remercier chaleureusement, sans flagornerie, car je suis vraiment sincère. J'appelle cela de la classe. Un gros merci.

Mon stage s'est terminé fin août et j'ai commencé à pratiquer le 1^{er} septembre 2007. La retraite attendra. Cela fait six mois que j'exerce et... j'aime ça! J'aime aussi l'Abitibi. Au départ, cette région, je la connaissais vaguement pour en avoir entendu parler. Des bribes ici et là, que c'est froid et que c'est loin. Ce n'est pas l'impression que l'on retient lorsqu'on a la chance de vivre ici. On est peut-être un peu loin, c'est vrai, mais on est, aussi et surtout, loin du stress du boulevard métropolitain et du « pare-choc » sur la 15, la 13 ou le pont Champlain.

Lorsque on m'a demandé d'écrire quelques lignes sur mon cheminement, je me suis demandé... pourquoi? et je me suis dit oui, j'aimerais dire que lorsqu'on croit en quelque chose et qu'on est déterminé, tout est possible. Aujourd'hui, je me dis que, si nous nous attardons à penser à nos rêves, nos accomplissements futurs ne sont pas loin. De plus, je pense que, dans la vie, notre attitude, plus que nos aptitudes, détermine notre altitude.



LE JEUNE BARREAU DE L'ABITIBI-TÉMISCAMINGUE

PAR ME MARIE-CLAUDE LEMIEUX

Bonjour à tous, jeunes avocats du barreau de l'Abitibi-Témiscamingue. Pour celles et ceux qui sont nouveaux au sein de notre barreau, je vous informe que le jeune barreau représente tous les avocats de 7 ans et moins de pratique. En somme, nous représentons environ 25 % de la population juriste de notre grande région.

Compte tenu que l'on se trouve aux quatre coins de l'Abitibi-Témiscamingue, de la Vallée de l'Or au grand Nord, les occasions de nous regrouper sont rares. Cependant, le congrès du Barreau de l'Abitibi-Témiscamingue est l'occasion idéale pour nous, de nous

retrouver entre consœurs et confrères. C'est pourquoi, je vous invite tous à y être, pour recevoir de la formation intéressante et... socialiser les 24 et 25 avril 2008 à Amos. De plus, je vous encourage à consulter régulièrement notre site du Barreau de l'Abitibi-Témiscamingue, source de diverses informations utiles.

À une certaine époque, à Amos, des 5 à 7 avaient lieu, tous les jeudis, occasion privilégiée de décompresser et de partager nos expériences. Je vous encourage donc à poursuivre la tradition dans vos villes respectives.



LE DEUXIÈME COLLOQUE DE L'AQAAD : UNE RÉUSSITE!

PAR ME JACQUES LADOUCEUR

Bonjour à toutes et tous. Les 31 janvier et 1^{er} février derniers, avait lieu, à l'Hôtel Far Hills de Val-Morin, le deuxième colloque de l'AQAAD sous la présidence d'honneur de l'honorable Paul-Arthur Gendreau, juge à la Cour d'appel. L'événement a été une grande réussite et a d'ailleurs été victime de son succès, les 130 places disponibles ayant été rapidement comblées, plus de 100 personnes ont dû être refusées. Il est clair que la prochaine édition devra se faire dans un endroit plus spacieux, afin de permettre au plus grand nombre de criminalistes d'y participer.

Encore une fois cette année, la délégation témiscabiti-bienne était imposante, 12 collègues étant présents, dont : Mes Marie-France Beaulieu, Claude Cossette, Pascal Jolicoeur et Julie Lorusso de Val-d'Or, Mes André Levasseur et Nathalie Pelletier d'Amos, Mes Claude Boulianne, Claude Bédard, Denis Harvey et Marc-André Roy de Rouyn-Noranda ainsi que Me Marc Ouimette de Ville-Marie.

Les participants ont eu l'opportunité d'assister à des conférences intéressantes et de qualité, dont celle de l'honorable François Doyon, j.c.a., portant sur les stratégies en première instance et leur impact en appel, celle de l'honorable Mario Gervais, j.c.q. et de Me Lise M.S. Gagnon portant sur le droit des jeunes contrevenants, celle de Me Christian Gauthier portant sur l'affaire Truscott, celle de l'honorable Richard Grenier, j.c.s., portant sur le comportement postérieur à l'infraction ainsi que

le triumvirat composé de l'honorable Sophie Bourque, j.c.s., Me Anne-Marie Lanctôt et Me Johanne St-Gelais dont la conférence portait sur le procès aux assises. J'ai également eu l'occasion et le privilège d'être conférencier, mon propos portant sur le contre-interrogatoire. Il va sans dire que, même si la tâche comporte son lot de stress, il n'en demeure pas moins qu'il s'agit d'une expérience fort intéressante et enrichissante. Les nombreuses lectures que j'ai dû effectuer en préparation de la conférence m'ont d'ailleurs permis d'en apprendre énormément sur le sujet.

Également, lors de notre colloque, divers prix ont été remis, afin de souligner l'excellence du travail de certains de nos collègues en droit criminel. Ainsi, Me Pierre Poupart s'est vu remettre le prix « Antonio-Lamer » pour l'avocat exerçant depuis plus de 25 ans alors que Mes Johanne St-Gelais et Anne-Marie Lanctôt se sont vu décerner le prix « AQAAD » dans la catégorie des avocats et avocates exerçant depuis au moins 10 ans, mais moins de 25 ans. Enfin, Me Debora De Thomasis s'est vu décerner le prix « Michel-Proulx » dans la catégorie des avocats et avocates pratiquant depuis moins de 10 ans. Félicitations!

Le prochain colloque devrait avoir lieu, encore une fois, à la fin du mois de janvier ou au début du mois de février 2009 et vous en serez avisés, d'ici là, afin de pouvoir réserver vos dates. Entre-temps, l'AQAAD continue à veiller sur vos intérêts!

NOUVEAU TARIF DE L'AIDE JURIDIQUE

PAR ME CLAUDE BÉDARD

À tous les avocats et avocates de l'Abitibi-témiscamingue. Veuillez prendre note que le ministre de la Justice devrait présenter le nouveau tarif d'aide juridique au conseil du trésor dans les prochaines semaines.

Par la suite, ledit tarif sera présenté au conseil des ministres pour finalement paraître dans la Gazette Officielle. En conséquence, d'ici le mois de mars, le tout devrait être réglé et les chèques de rétro devraient vous être envoyés. Je vous invite à communiquer avec moi pour plus d'informations.

NOMINATION DE ME NICOLAS BIGUÉ À TITRE DE PROCUREUR AUX POURSUITES CRIMINELLES ET PÉNALES

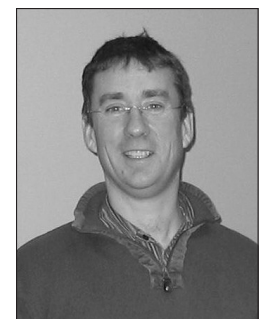
Me John Tymchyk, procureur en chef aux poursuites criminelles et pénales a le plaisir d'annoncer la nomination de Me Nicolas Bigué à titre de procureur aux poursuites criminelles et pénales. Me Bigué a été assermenté membre du Barreau du Québec, par Mme la Bâtonnière Me Francine Larouche au palais de justice d'Amos le 23 novembre dernier. Natif d'Amos, Me Bigué exercera ses nouvelles fonctions dans cette même localité.

NDLR : Une troisième génération de juristes dans la famille Bigué! Le comité du Quid tient à souligner l'événement et à féliciter, chaleureusement, l'honorable Claude Bigué j.c.Q. et le jeune Nicolas.



ME NICOLAS BIGUÉ

Au nom de toute l'équipe du Directeur des poursuites criminelles et pénales de l'Abitibi-Témiscamingue nous lui souhaitons la bienvenue et bonne chance dans ses nouvelles fonctions.



PROJETS DU COMITÉ DES SÛRETÉS DU BARREAU DU QUÉBEC

PAR ME PIERRE A. MATTE

En tant que membre du Comité du Barreau du Québec sur le droit des sûretés, depuis 2006, j'assiste aux réunions de ce comité au rythme de trois à quatre fois par année.

matière d'hypothèques. Le tout s'inscrit dans un contexte de mondialisation du commerce.

Inutile de dire que cela affectera certainement les praticiens en régions. Qu'il me suffise de mentionner les hypothèques portant des actions de PME ou des REER autogérés où sont déposées des actions ou des parts de fonds communs de placements.

Le deuxième projet consiste en l'intention du ministère de la Justice de procéder à la refonte du système de l'enregistrement foncier, en vue de le mettre au niveau des juridictions nord-américaines. À cet effet, il est question d'adapter et d'utiliser le système Torrens sur la base de trois principes : a) le principe du rideau, b) le principe du miroir et c) le principe de l'assurance.

Selon le principe du rideau, celui qui consulte le registre arrive directement sur la dernière inscription ou sur l'inscription la plus récente, sans besoin de revenir en arrière pour 30 ans (aujourd'hui 10 ans) pour vérifier la validité de l'inscription. Le principe du miroir, pendant du rideau, permet d'identifier le droit devant faire l'objet d'une transaction, à partir de la dernière inscription.

Enfin, le troisième principe, celui de l'assurance, autorise celui qui consulte le registre à se fonder, non seulement sur la rectitude de la forme de l'acte, mais aussi sur celle de son contenu.

Grâce au système *Torrens*, les actes au long seront remplacés par des formulaires simplifiés, et les textes seront standardisés.



DES AVOCATS QUI SE DONNENT

PAR ME CHANTAL RACINE

J'ai pris connaissance du Journal du Barreau du Québec de décembre 2007 où l'on parle de Me Kélada que je tiens à féliciter. Le grand titre était « Des avocats qui donnent », suivi d'une pléthore de photos en première page. On m'a téléphoné pour que je vois à souligner également ma contribution. À cet effet, le texte a été publié dans ce journal du Barreau, mais à la page 11. On m'avait été demandé une photo mais... je n'en avais pas sur le coup. Mon disque dur avait sauté et j'avais perdu toutes les données dont je disposais pour informer la dame du Barreau. Je croyais qu'elle ne me mettrait pas dans le Journal. De toute façon, je ne suis pas très « photo ».

Toute cette réforme entraînera, sans doute, de sérieuses questions à régler, puisqu'elle nécessitera des modifications importantes au droit substantif et au Code civil du Québec.

Ce projet ne devrait pas voir le jour avant l'an 2009.

À tous les confrères et à toutes les consœurs qui, dans notre région, exercent dans le domaine fascinant des sûretés, je reste à votre disposition pour tout renseignement pratique dont vous auriez besoin.

Il m'arrive souvent de travailler pour rien, ou à peu près pour rien, et ce, depuis plus de quinze ans, surtout pour des gens qui ont des droits à revendiquer mais peu de moyens. Quelques exemples. Le cas d'un sourd-muet, d'une personne atteinte d'une maladie mentale, d'un client victime de préjugés, etc.,... des causes longues et laborieuses. Dans tous ces cas, j'ai obtenu gain de cause et je me suis nourrie surtout de la lumière dans leurs yeux. Même si cela ne me donne pas un super revenu... ça me rend heureuse!

LA TABLE SOCIOJUDICIAIRE

À titre de représentante du Barreau de l'Abitibi-Témiscamingue, Me Renée Dussault a assisté à la réunion de la table socio-judiciaire qui s'est tenue à Val-d'Or, le 11 janvier 2008. « Cette réunion », écrit Me Dussault, « tenue une ou deux fois par année, regroupe tous les intervenants de la justice et des services sociaux qui ont à intervenir auprès des jeunes, soit en vertu de la Loi sur la protection de la jeunesse ou de la Loi sur la justice pénale pour les adolescents ».

différents thèmes abordés à cette réunion, soit la représentation des enfants devant le tribunal, la représentation des parents, les auditions en révision, la mesure d'hébergement provisoire de 30 jours, la conférence de règlement à l'amiable, le « Fast track » des articles 92.1 et 95.2 de la Loi, l'évaluation du temps prévu pour l'audition d'un dossier et, finalement, le Contentieux du Centre jeunesse dont la coordonnatrice est dorénavant Me Julie Lemire.

Le compte rendu de cette réunion a été communiqué par courriel à tous les avocats de notre section, par Me Francine Larouche, notre bâtonnière, et serait, éventuellement, publié sur le site de notre Barreau. Aussi, nous nous contentons ici de relever les

Me Dussault termine son compte rendu en écrivant : « La prochaine réunion a été fixée au 2 mai 2008. J'invite donc mes confrères et consœurs, qui ont un intérêt pour la pratique du droit de la jeunesse, à communiquer avec moi, s'ils ont des idées, préoccupations, commentaires ou s'il désirent avoir des informations ».